



## Help héritier de dettes abusive

Par **mam**, le **21/03/2012** à **23:02**

Bonjour,

j ai perdu ma maman au court de l année 2011 suite a sont décès le notaire nous a fournis une liste de toutes ces dettes d on nous ignorions l existence,celles ci s élève a 35 mille euros environs , au total 7 credit a la consommation...ceci on été fait de 2003 a 2007,elle n avait qu une retraite de 850 euros par mois, comment ont il pu lui accorder tous ces credit...j aimerais savoir ci il y a possibilité de se retournée contre les créancier pour abus,sachant qu elle en a fait plusieurs chez les mêmes créancier? de plus certains font état de titre exécutoire pour le règlement de la dette (donc obligation de payé)mais d autre non rien si ce n est demander par huissier ou créancier seulement avec une fin de paiement de plus de 2 ans....étant héritier nous somme maintenant contrant de payer ces dettes, avons nous un recourt pour effacer une partit des dettes et peut on nous retourner contre les organisme pour abus de consommation...help....svp...aider moi a y voir plus clair...merci..cordialement

Par **Tisuisse**, le **22/03/2012** à **09:57**

Bonjour,

Voyez un notaire et, si l'inventaire de l'héritage fait apparaître plus de dettes que de biens, faites une renonciation à héritage, les créanciers ne pourront qu'avoir la valeur de l'actif et resteront pour leurs pieds pour les dettes restantes. Par la renonciation à l'héritage, vous ne serez pas tenu aux paiement des dettes de votre mère.

Par **mam**, le **22/03/2012** à **13:59**

bonjour, et merci de votre réponse....ma mère possède une maison que nous venons tous juste de vendre , le notaire payera donc les dettes avec cette sommes et nous restituras le reste après reglement, c est pourquoi je me demande si nous pouvons réagir avant que toute les transaction soit faite...je vous remercie par avance de votre réponse...cordialement

Par **Marion2**, le **22/03/2012** à **17:59**

Bonjour,

Si vous avez vendu la maison, vous avez obligatoirement accepté la succession, avec son actif et son passif.

Les dettes de votre Maman devront donc être réglées.

Cordialement.